



CCAS - Ville de Merignac

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****Session ordinaire – Séance du 30 AVRIL 2026****Délibération n° 2026_018
RÉSORPTION DU BIDONVILLE DE LA ZONE DU PHARE – DÉLIBÉRATION**

Vu la délibération du Conseil d'Administration N° 2021-58 du 19 octobre 2021, autorisant le recours aux formes de délibérations collégiales à distance,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mérignac dûment convoqué le 24 avril 2026 par Monsieur Thierry TRIJOULET, Président du CCAS, s'est assemblé sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOULET, Président.

Nombre de membres en exercice : 17**PRÉSENTS: 15**

Mesdames, Messieurs : Thierry TRIJOULET, Emilie MARCHES, Véronique TREZEGUET, Marie-Ange CHAUSSOY, Alessandro DI SOMMA, Isabelle THIRIET, Hervé PARRA, Alain LAMAISON, Dominique MOTARD, Christine MALKIEL, Denis ABRAND, Michèle BOURGEON, Fabienne JOUVET, Aurelie DOULUT, Jean-Michel CHERONNET.

EXCUSÉS: 2

Mesdames, Messieurs : Patrice LASSALLE-BAREILLES (Procuration à Thierry TRIJOULET), Bernard CELIN (Procuration à Michèle BOURGEON).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Denis ABRAND

Monsieur Thierry TRIJOULET, Président du CCAS, rappelle à l'assemblée que le CCAS est engagé dans la stratégie de résorption des bidonvilles sur la commune aux cotés de l'Etat, du Département de la Gironde et de Bordeaux Métropole. Parmi eux, le site du Phare est occupé de manière illicite et quasi-continu depuis 2016. Les conditions de vie étaient particulièrement dégradées et mettaient en danger la population présente.

La première phase du dispositif a permis la mise en place d'une plateforme sécurisée et l'évacuation du bidonville. Cette plateforme a ouvert en février 2025 et est animée par une équipe de deux travailleurs sociaux professionnels (1.5 ETP) afin d'accompagner les familles dans leur parcours d'insertion. Ce travail renforcé se prolonge par un accompagnement physique vers les différents partenaires participant à l'accompagnement (services du Département, France Travail, mission locale, médecins...).

Cette équipe accompagne au niveau de l'ouverture des droits, de l'accès à la langue française, de l'insertion professionnelle et permet de mobiliser le partenariat local sur les questions de parentalité, d'éducation, ou encore d'accès à la santé.

Les premiers mois ont permis d'améliorer la situation administrative des personnes présentes et un accès à la santé. Néanmoins, les questions de l'insertion professionnelle, de l'autonomie et de

l'insertion sociale restent complexes du fait d'une mono-activité dans le secteur de la vigne.

Le dispositif doit se terminer à la fin du mois de juin 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide de :

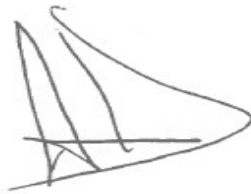
- d'autoriser Monsieur le Président du CCAS à solliciter les financements, notamment auprès de la DDETS,
- de signer l'ensemble des documents, d'engager les dépenses et de percevoir les recettes liées à ce projet pour l'année 2026.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Par **16** voix **Pour** et **1** voix **Contre** : Madame Christine MALKIEL

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 30 avril 2026

Denis ABRAND
Secrétaire de séance



Thierry TRIJOULET
Président



VILLE DE MÉRIGNAC
Centre
Communal
d'Action
Sociale
★
(Gironde)

Le Président du CCAS certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.